

Le f♥oyer

AEPAPE Atout Coeur 75
3, rue Japy, 75011 Paris
Metro Charonne, sortie rue Gobert
Tel 01 43 79 55 91 - mail = atoutcoeur.paris@gmail.com
<http://www.atoutcoeur-75.fr>

Journal
N°194 - Avril 2022

L'entraide



plus que jamais d'actualité



**Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État, des adoptés
et des personnes admises ou ayant été admise à l'aide sociale à l'enfance.
Reconnue d'utilité publique par décret du 13 février 1956**

Sommaire

[page 4 - Assemblée générale 2021](#)

[Page 7 - Buffet AG](#)

[Page 9 - Rapport d'activité 2020](#)

[Page 15 - Mot de la présidente](#)

[Page 16 - Rapport financier 2020](#)

[Page 18 - Rapport moral 2020](#)

[Page 19 - Repas de Noel](#)

[Page 20 - Projet protection de l'enfance](#)

[Page 21 - Actualités](#)

[Page 29 - Inscription](#)

Actions

L'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance dénommée « ATOUT COEUR 75 » est régie par la loi du 1er juillet 1901 et reconnue d'utilité publique par décret du 13 février 1956. Elle a vocation, en application de l'article L. 224.11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, à venir en aide moralement et matériellement aux personnes admises, ou ayant été admises dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'AEPAPE participe à l'effort d'insertion sociale de ses adhérents admis ou ayant été admis dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'Association a pour but de venir en aide moralement et matériellement au public concerné, de développer leur esprit de solidarité et d'établir entre eux des relations sociales et amicales.

L'Association s'engage à aider les adhérents à faire valoir leurs droits et devoirs dans tous les domaines, en les informant et en les orientant vers les structures et services compétents.

L'Association a pour mission : d'attribuer des aides ; d'une part aux jeunes ménages mariés ou non, et d'autre part à l'installation des jeunes majeurs, pupilles et assimilés de 18 à 25 ans, qui ont été pris en charge par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance

et en situation régulière sur le territoire français. Ces aides ne peuvent être attribuées que si les personnes adhèrent à l'association.

Ces aides revêtent une dimension éducative et sociale et permettent au jeune de préparer son avenir. Elles sont attribuées sur demande motivée au public concerné. Les bénéficiaires doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle et présenter un projet personnel. En partenariat, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance signalent à l'Association, avec l'accord des intéressés ou de leur tuteur, les situations des personnes particulièrement vulnérables, isolées ou handicapées afin que des soutiens suivis ou démarches ou visites leur soient proposés.

Conseil d'administration 2022

Président d'honneur : André Auriol

Présidente : Danielle Weber

Vice-Président : Henni Tekki

Secrétaire : Sonia Derory

Trésorière : Hadjaratou Cissé

Responsable du site internet : Didier Verniest

Administrateurs : Anouk Biernaux, Alexandrine Le Juez, Jean-Patrick Dorléac, Evelyne Grison, Henni Tekki, Amar Christophe Chouchane, Xavier Anciaux.

Correspondants :

Decize : Georges Da Mota, tél. 03 86 25 03 67

Vous habitez dans la région de Moulins et de Château-Chinon, de Lormes, de Saulieu, vous aussi vous pouvez être correspondant, n'hésitez pas à nous contacter.

Nos partenaires

EFA (Enfance et Famille Adoption) : <http://adoptionefa.org/>

FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation sociale) : <http://fnars.org/>

UNIOPSS (Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) : <http://www.uniopss.asso.fr/>

CNAOP (Conservatoire National pour l'Accès aux Origines Personnelles) : <http://www.cnaop.gouv.fr/>

ANESMS (Agence Nationale de l'Evaluation Sociale et Médico-Sociale) : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2836932/fr/accueil-social-medico-social-portal

FNADEPAPE notre association fédérale nationale <https://fnadepape.org/>



Conseil national pour l'accès
aux origines personnelles



**Vous voulez participer à nos actions c'est simple,
vous êtes pupille, ressortissant de l'ASE, Adopté
ou vous souhaitez juste adhérer. Vous êtes bienvenu(e).
Envoyez un mail et/ou remplissez le coupon dans ce journal.**

Assemblée générale du 23 Octobre 2021

À la Salle AGECA Paris 11ème

Membres du Conseil d'Administration présents :

- o Présidente : Mme Danielle Weber
- o Vice-Président : M. Xavier Anciaux
- o Mme Anouk Biernaux
- o Mme Evelyne Grison
- o M. Jean-Patrick Dorléac
- o M. Henni Tekki

La trésorière Cissé Hadjaratou, ainsi que le secrétaire Didier Verniest se sont excusés pour des raisons professionnelles. La trésorière sera remplacée, pour la lecture du rapport financier, par le cabinet comptable.

Accueil des adhérents à partir de 14h30.

Nous avons conservé pour la deuxième année consécutive la même salle pour notre assemblée générale étant donné qu'elle est spacieuse et centralisée par rapport à nos adhérents.

Dans le respect des mesures sanitaires liées au COVID 19, tous les participants étaient masqués. Les règles et distances sanitaires ont été respectées.

Sont présents 42 participants à jour de leur cotisation pour l'année 2020.

Madame La Présidente ouvre la séance



Mot de bienvenue, remerciements pour la présence des adhérents, auxquels nous avons remis un document précisant le déroulé de l'assemblée générale 2021.

Une minute de silence a été consacrée à la demande de Madame Weber, pour nos adhérents qui nous ont quittés depuis notre dernière assemblée.

Madame la Présidente demande si les votes seront effectués à main levée ou à bulletin secret. A l'unanimité, ce sera à main levée.

3 assesseurs sont proposés pour les votes des administrateurs afin de procéder au dépouillement du vote des futurs administrateurs.

Je remercie tous les adhérents qui ont contribué au cours de l'année à me soutenir et à la vie de l'Association malgré les événements du COVID 19. Les adhérents qui permettent le fonctionnement de l'association sont encouragés à continuer à s'impliquer. Nous souhaiterions que d'autres bonnes volontés puissent s'y ajouter.

Lecture du Rapport d'Activité de 2020

Monsieur Henni TEKKI procède à la lecture du rapport.

Ce rapport était très détaillé afin de répondre plus précisément aux interrogations, telles que : le rappel de nos statuts, le fonctionnement de l'administration, et autres questions diverses. Ce rapport a été voté au préalable par les Administrateurs.

Vote du rapport d'activité : à l'unanimité par l'assemblée.



Lecture du Rapport Financier

La lecture et l'explication du rapport financier est faite par le cabinet comptable (Madame Lefèvre)

Après lecture des comptes, La Comptable nous informe :

Il y a des charges et des travaux obligatoires et importants à réaliser au siège de notre Association.

En 2020, nous avons financé les travaux concernant les fondations de l'immeuble.
En 2021, nous avons subi un dégât des eaux plus la rénovation de la toiture de la copropriété.

La lecture du compte-rendu e le budget prévisionnel 2021 est approuvé à l'unanimité.

Après une pause détente, reprise de l'assemblée.

Élection des Administrateurs.

Dans le courant de l'année, nous avons coopté 2 adhérentes : Madame Sonia DERORY et Madame Alexandrine LE JUEZ. Le Conseil d'Administration était en nombre insuffisant donc nous les présentons pour devenir administratrices.

Elles se présentent devant l'assemblée et le vote a lieu. Les assesseurs procèdent au dépouillement des votes.

Résultat des votes

42 présents, 42 votants. 37 bulletins validés, 4 nuls, 1 blanc

Sonia DERORY 37 voix



Alexandrine LE JUEZ 37 voix



La Commission de Contrôle

Elle se réunit deux fois par an. Se présente : Sylvie MONJEAUD, elle est élue pour siéger à cette Commission.

Rapport Moral

Il a été rédigé par Monsieur Henni TEKKI. Le compte rendu du rapport moral sera ajouté dans le journal « Le Foyer ».

Informations diverses :

Après plusieurs mois de recherche, nous avons trouvé un prestataire de début décembre 2021 à fin mars 2022 pour la préparation à la saisie de la comptabilité et le secrétariat.

Fin de la séance à 18h00.

Nous nous sommes tous donné rendez-vous au siège de l'association pour un buffet.



Buffet au siège de l'association après l'AG

L'assemblée générale s'est très bien déroulée, la fin de cette journée s'achève sur un petit moment entre nous bien sympathique. Tout comme l'an dernier le siège de l'association était le lieu le plus approprié. Très heureux de se voir dans ces temps de Covid.



Rapport d'activités 2020

INTRODUCTION

En 2020 et 2021, l'association a poursuivi ses activités et accompagnements en faveur des personnes ayant eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance et des pupilles de l'état.

En raison de la crise sanitaire et des restrictions liées aux confinements, le Conseil d'Administration n'a pu se réunir physiquement que 3 fois. Les réunions de bureau ont eu lieu lorsqu'une situation urgente s'est présentée et qu'un C.A n'était pas programmé dans les jours qui suivaient, cela afin de soutenir les adhérents qui sollicitaient l'association. Mais à plusieurs reprises, entre les réunions, des demandes expresses d'adhérents, des dossiers en cours et autres affaires courantes ont pu être traités par email.

Le Conseil d'administration a été informé des décisions prises par le bureau.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration était composé comme suit :

9 Administrateurs :

- o Présidente : Mme Danielle Weber
- o Vice-Président : M. Xavier Anciaux
- o Trésorière : Mme Hajaratou Cisse
- o Secrétaire : M. Didier Verniest
- o Mme Anouk Biernaux
- o Mme Evelyne Grison
- o M. Amar Christophe Chouchane
- o M. Jean-Patrick Dorléac
- o M. Henni Tekki



RAPPEL DE NOS STATUTS

L'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État, des Adoptés et des Personnes Admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance est reconnue d'utilité publique depuis 1956. Elle est affiliée à la Fédération Nationale des Associations ADEPAPE.

Membres : L'association se compose de membres actifs, d'honneur, bienfaiteurs et honoraires.

Membre d'honneur : Mr André AURIOL. Trésorier de l'association durant 14 ans (1993 à 2007).

Adhérents : Il faut qu'ils soient pupilles de l'état ou qu'ils aient été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance du département de Paris ou originaires d'un autre département mais résidant à Paris ou en Ile de France. Les enfants de pupilles ainsi que les époux ou conjoints peuvent être adhérents.

Administration et fonctionnement :

Parmi les membres du Conseil d'Administration, un bureau est élu chaque année (un(e) président(e), un(e) vice-président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e)).

CORRESPONDANCES

- 500 envois de notre journal «Le Foyer » de 2021, aux adhérents et aux administrations et nos partenaires associatifs (ADEPAPE).
- 350 courriers d'invitation pour l'Assemblée Générale 2021.
- 550 courriers pour envois des cartes d'adhérents, cartes de vœux, remerciements et autres (administration, réponse courriers adhérents, etc. ...).

Nous avons reçu 800 emails et en avons envoyé 502.

Nous avons constaté une augmentation des demandes de RDV et d'accompagnement.

Avec l'association « Tous Bénévoles » une jeune femme en chômage partiel en raison du confinement est venue dans nos locaux pour nous aider, du 9 mars au 11 mai 2021, à exécuter certaines tâches administratives telles que la reprise de contact avec tous les établissements et tuteurs en province qui accueillent nos adhérents protégés et que nous parrainons. Tous ont répondu favorablement et mis à jour leur cotisation.



LE NOMBRE D'ADHERENTS

En 2020, nous comptons 450 adhérents inscrits dont 350 adhérents à jour de leur cotisation. Celle-ci a été revalorisée à 20 € lors de l'Assemblée Générale de 2019. Durant la période de confinement, nous avons eu le regret de perdre douze de nos adhérents, dont beaucoup résidaient dans des établissements de Province. Nous avons attribué des aides financières suite aux décès de deux adhérents dont la famille se trouvait démunie.

AIDES ET SECOURS

Nous avons reçu dans nos bureaux plus de 330 personnes, d'octobre 2020 à octobre 2021.
18 personnes de moins de 25 ans sortaient de l'ASE (en majorité des garçons)

- > 4 pour des bourses d'étude dont 2 pour étudier à l'étranger
- > 6 pour le logement dont 2 adhérents envoyés par l'ADEPAPE du Puy de Dôme
- > 3 prêts pour diverses aides accordées au plus de 25 ans

COLIS ET NAISSANCES

Le bonheur le plus doux est celui que l'on partage avec les naissances de : Pénélope, Jorges et Florent

Les personnes ne relevant pas des données précédentes ont bénéficié de colis alimentaires, produits d'hygiène et d'entretien et surtout de l'aide administrative (tel que jeunes sans papier, chèque énergétique, 5 dossiers de recherche d'origine ...)



BOURSES ETUDIANTS ET AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

14 jeunes de moins de 25 ans ont été aidés en tant qu'étudiants pour payer leur loyer en colocation, l'électricité.

COLLECTE BANQUE ALIMENTAIRE

La collecte alimentaire 2020 n'a pu se faire car il y avait trop de contraintes dues au PASS-Sanitaire.

ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS

A cause des grèves et de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu organiser les repas de Noël des 2 dernières années (2019, 2020). Lors du dernier CA en Décembre 2020, il a été décidé à l'unanimité l'attribution de 50 colis festifs, distribués au siège de l'association et au domicile (pour ceux ne pouvant pas se déplacer) à nos adhérents à jour de leur cotisation 2019/2020.

Il en est de même pour les vœux de la Mairie de Paris, l'AG de la Fédération Nationale 2020/2021, les repas des Anciens de Province, ainsi que pour les parrainages qui n'ont pas pu être honorés en 2019/2020.

Cependant l'association a pu offrir une sortie théâtre à une vingtaine de personnes.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Depuis des années, notre Association poursuit ses actions en faveur des anciens pupilles ou des personnes ayant bénéficié d'une prise en charge par l'ASE et des pupilles de l'état.

L'association avait déjà constaté depuis longue date, l'importance de pouvoir proposer l'accès à un accompagnement social spécifique au sein de l'association notamment au regard de l'augmentation de la demande de rencontres et des éléments rendus publiques via la stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté.

En effet, la présence d'un professionnel au sein de l'association favoriserait le lien entre les partenaires et les personnes accompagnées qui nécessitent une attention particulière du fait de leur parcours. Dans le cadre du plan pauvreté, l'accompagnement des jeunes majeurs devient l'un des sujets incontournables. En effet, « alors qu'avoir 18 ans est synonyme d'insouciance pour une partie de la jeunesse, cet âge est vécu comme un couperet par ces jeunes, sans soutien familial et de la même façon, lorsqu'ils sont confronté à la fin d'un contrat jeune majeur. »

Suite à la crise sanitaire il a été constaté dans de nombreux départements, un prolongement exceptionnel du contrat jeune majeur d'environ 3-4 mois au-delà des 21 ans.

Malgré la crise sanitaire qui a touché le territoire au premier confinement, nous avons continué nos permanences de mars à mai 2020 conformément à l'autorisation donnée par le Secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance. Les personnes qui ont contacté l'association ont pu être écoutées, accompagnées et orientées suivant leurs demandes et besoins. Une vingtaine de personnes ont été orientées vers d'autres associations départementales, missions locales, CAF (demandes d'APL) et préfectures d'origine (papiers d'identité, séjour...).

L'association poursuit son accompagnement envers les anciens nos aînés et se mobilise pour soutenir les nouveaux.

Comme indiqué précédemment nous avons reçu plus de 330 personnes.

Au regard des différents entretiens, il a été constaté qu'il était nécessaire que les professionnels accompagnants les jeunes majeurs soient formés sur les dispositifs de droits communs. Beaucoup de jeunes rencontrés cette année n'avaient pas tous les documents nécessaires à la sortie des services (ex : papier d'identité, avis d'imposition, demande de logement social, ouverture de compte bancaire ...). Sans ces documents aucune solution d'hébergement ne s'offre à eux. Cela réduit les chances de nos jeunes adhérents de s'en sortir.

Afin de palier ce manque et d'aider les jeunes à disposer de tous ces documents indispensables à leur sortie de l'ASE, le 7 Juillet 2021 lors d'une réunion de toutes les ADEPAPE de l'ile de France, ont réfléchi à la question et élaboré un petit livret qui sera mis à la disposition de tous les intervenants fin 2021 (éducateurs, missions locales et autres instances) qui ont la responsabilité de ces jeunes.

En 2020, nous avons dû faire face à des sorties sans solution d'hébergement.

Afin de nous soutenir dans nos actions, nous espérons le soutien de la Haute Commissaire au plan pauvreté et du Conseil Départemental de Paris pour nous aider à subventionner une partie d'un(e) salarié(e).

LOGEMENT / HEBERGEMENT

L'accompagnement lié au logement est l'un des plus sollicité. Il y a deux types de situation, les jeunes sortant de l'ASE qui recherchent une solution temporaire (CHRS, Résidence sociale, Foyer de jeunes travailleurs ou étudiants) et les personnes recherchant un logement social (sortant de structure temporaire, hébergées chez des tiers ou en logement privé si leur situation le permet).

Il est nécessaire d'analyser la situation de chaque personne aidée concernant l'accès à un hébergement ou un logement. En effet, il est important d'avoir fait un certain nombre de démarches et d'avoir des documents à jour pour mener à bien ces recherches (demande de logement social, impôts, garantie VISALE ...).

La garantie VISALE (Visa pour le Logement et l'Emploi) est une caution locative accordée par Action Logement. Elle garantit le paiement du loyer et des charges locatives au propriétaire en cas de défaillance de paiement. Gratuite, elle vise à faciliter la recherche de logement en assurant le bailleur. Pour bénéficier de la garantie VISALE, plusieurs critères concernant le logement et le locataire doivent être pris en compte.

Le locataire entrant dans un logement du parc locatif privé peut :

- Être âgé(e) de 30 ans et moins (jusqu'au 31ème anniversaire) : quelle que soit sa situation professionnelle y compris étudiant et alternant
- Être âgé(e) de plus de 31 ans et :
 - o Être salarié(e) d'une entreprise du secteur privé ou du secteur privé agricole et justifier d'un salaire mensuel net inférieur ou égal à 1 500 €.
 - o Être salarié du secteur privé ou secteur privé agricole en mobilité professionnelle : CDI en période d'essai ou CDD depuis moins de 6 mois, en promesse d'embauche ou en mutation
- Faire l'objet d'une signature de bail mobilité (nouveau contrat de location allant de 1 à 10 mois, signé entre le propriétaire d'un logement meublé et certains locataires - étudiants, salariés en mission temporaire ou formation professionnelle ...).

2020/2021, notre Association a toujours maintenu avec parfois beaucoup de difficultés ses 2 logements du 13e et du 19e pour nos 5 étudiants.

NOTRE SIEGE SOCIAL

Notre siège social a subi un dégât des eaux au premier étage. Nous avons donc fait réaliser un devis qui s'est avéré trop cher pour nous. C'est au final l'un de nos adhérents bénévoles compétents dans ce domaine qui a œuvré pour ces travaux. Sa prestation fût de qualité.



COMMISSION D'AGREMENT et CONSEIL DE FAMILLE

- 10 réunions du conseil de familles
- 17 réunions de la commission d'agrément.

Madame KEBIR SIMONET Linda titulaire a démissionné du Conseil de Famille numéro 1.

Monsieur ANCIAUX Xavier, suppléant du conseil de famille est passé titulaire. Madame LE JUEZ Alexandrine devient suppléante de Mr ANCIAUX.



NOS PARTENAIRES FINANCIERS

L'Association travaille avec un réseau de partenaires financier qui sont :

Le Conseil Départemental de Paris

La Cohésion Sociale (Etat)

La Haute Commissaire à la Pauvreté

NOS RESEAUX

Missions Locales

Foyers LJT

Paris Adoption (dossiers Recherches d'Origines)

Banque Alimentaire

ADN

Foyer de la Madeleine (Repas chauds pour les adhérents à jour de cotisation)

Et bien sûr avec l'ensemble des Associations ADEPAPE.

J'ai d'ailleurs rencontré au siège de l'association, le Mardi 19 mai 2021, le jeune président de l'ADEPAPE des bouches- du- Rhône, très dynamique et plein de ressources.

Mot de la présidente en poème

Le printemps s'annonce
Ne perdons pas l'espoir et gardons la confiance.
Le soleil qui revient nous apporte la chance.
On sent mieux le bonheur lorsque le ciel est bleu
et que l'on voit passer les oiseaux dans les cieux.
Tout indique aujourd'hui l'éveil de la nature,
le sol se réchauffant se couvre de verdure,
sans négliger d'autant de colorer les fleurs
qui répandent en nous un immense bonheur.
La nuit se rétrécit lorsque le jour allonge
et le jour qui surgit devient un joli songe.
Partout des chants d'amour s'élèvent des buissons,
quand les parents joyeux couvent les oisillons.
Un vaste renouveau régénérant le monde
fait que de toutes parts la vie est surabonde.
De nouveau nous voyons défiler les saisons,
impatients de revoir le beau temps des moissons.
Robert Censier



Mot de la présidente avec l'aimable autorisation du poète Robert Censier :

Rêver de jours meilleurs
Dans ce monde insensé où tout va de travers,
j'irai chercher les mots qui forment la raison.
Je vous les écrirai comme toujours en vers,
espérant récolter du bonheur à foison.
Des mots qui pèsent lourd : égalité, justice,
pourraient se présenter dans un moment propice.
Construire et travailler pour un bel avenir
et voir enfin les peuples accepter de s'unir.
Partager les profits que donne la récolte
serait plus engageant que semer la révolte.
Le bonheur pour demain, le bonheur pour toujours
et le peuple serein qui s'épanouit d'amour.
Robert Censier

Rapport financier 2019

**AEPAPE- ATOUT CŒUR 75-
Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État
Des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises
A l'aide sociale à l'enfance
3 rue Japy
75011 PARIS**

RAPPORT FINANCIER SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement été adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 20 497 euros contre 23 561 euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre correspond aux remboursements de loyers pour 20 497,48 euros, (bld Mac Donald et Rue Patay).

Les Subventions s'élèvent à 23 133 euros contre 22 183 euros. Le détail est le suivant :

- Subvention au 08/06/2020 de 13 000 euros du DRFIP PARIS TRESOR PUBLIC,
- Subvention le 21/10/2020 de 133,00 de DECIZE,
- Subvention le 02/11/2020 de 10 000 euros de l'ILE DE France.

Les Autres Produits s'élèvent à 4 013,00 euros et se composent ainsi :

Les cotisations membres représentent un montant de 2 465 euros et des dons divers et nouveaux pour un total de 1 345 euros.

Nous avons eu en 2020 : adhésions.

Les contributions volontaires s'élèvent à 203 euros, et cela correspond aux participations volontaires pour les repas.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 48 005 euros contre 63 062 euros au titre de l'exercice précédent,

Le résultat d'exploitation ressort à - 361 euros contre - 9 910 euros au titre de l'exercice précédent,

Compte tenu d'un résultat financier de 1 884 euros contre 2 747 euros au titre de l'exercice précédent,

Ce sont principalement des produits VMP pour 9 euros et 1 875 euros pour les revenus d'intérêts sur livret A,

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 1 523 euros contre - 7 163 euros au titre de l'exercice précédent,

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 254 euros contre un déficit de - 7 542 euros au titre de l'exercice précédent,

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de l'association s'élevait à 225 061 euros contre 213 543 euros au titre de l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

La Présidente



Rapport Moral 2020

Atoutcœur 75 est une association d'Entraide des anciens ressortissants pupilles de l'Etat et de l'Aide sociale à l'Enfance.

Je souhaite pour débiter ce rapport moral rappeler à tous d'où nous venons.

Notre association a aujourd'hui 86 ans d'existence et cela sans interruption.

Nous fêterons dans 4 ans nos 90 ans.

Nous pouvons être fiers de nous, fiers d'en être les témoins et nous féliciter du travail bénévole accompli jusqu'ici.

C'est pourquoi nous compterons sur vous et votre présence pour nous retrouver tous autour de ce projet commun des 90 ans.

Continuer notre cohésion, notre dynamisme, notre aide envers les plus démunis, apporter le plus de solutions possibles à tous nos adhérents, affirmer encore plus qui nous sommes.

Même si la crise sanitaire a pu contraindre notre vie associative, nous avons continué d'être présents au siège et sur le terrain pour aider nos adhérents touchés par la crise.

N'oublions pas que des associations ainsi que de nombreux magasins ou autres entreprises ont dû fermer ou réduire considérablement leurs activités.

Dans ces périodes de division plus que de rassemblement Atoutcœur 75 a su maintenir ses missions essentielles et conserver des moments de convivialité dans le respect des règles sanitaires.

Je pense ici au cocktail qui a suivi notre assemblée générale ainsi qu'au superbe repas de Noël.

Des moments de partage dont une association a toujours besoin !

Je souhaite également mettre l'accent sur le travail bénévole.

Nous avons rendu nos missions et nos actions pérennes.

Il n'est pas toujours évident d'allier travail professionnel et bénévolat. Cependant, nous avons su créer un socle solide d'adhérents qui participent de manière active. Ces besoins d'entraide ainsi que les idées pour le futur sont toujours les bienvenus. Au fil des années, Atoutcœur 75 mené par sa Présidente a constitué un bureau d'administrateurs qui apportent des compétences diverses et avec pour objectif une envie de bien faire.

Je qualifierai ce bureau d'intergénérationnel. Un souhait important pour nous tous dans nos échanges et notre convivialité.

Je souhaite nous féliciter de ce que nous essayons de faire chaque jour avec les moyens que nous avons à notre disposition.

Ce sont donc toutes ces petites mains, tous ces petits détails, pas toujours visibles, qui me font dire que je suis heureux de faire ici le bilan de tout ce travail de bénévolat fourni et de voir ce qui a été mis en place pour que nous soyons toujours vigilants, attentifs et force de proposition.

Je vous invite à continuer à imaginer cet avenir ensemble, à aller toujours plus loin dans nos perspectives et nos attentes, et j'espère vous compter toujours plus nombreux dans nos activités !

C'est avec un peu de retard que tous les membres du Conseil d'Administration vous souhaitent une très belle année 2022.

Ce rapport moral a été rédigé selon le ressenti de Henni TEKKE, Vice-Président

Avec le soutien de la Présidente, Danielle WEBER

Repas de Noel du 12 déc 2021



Après 2 années socialement difficiles pour beau- coup d'entre nous, le repas de Noël s'est tenu le 12 décembre 2021 au restaurant "chez Françoise" au cœur des Invalides à Paris.





Actualités

Calendrier 2022

- Repas de Noel le 17/12/2022



Le nouveau vice-président, Henni TEKKI, en tant que chanteur à la garde républicaine, a participé à 2 cérémonies en 2021. Le défilé du 14 juillet et l'entrée au Panthéon de Joséphine Baker.

Joséphine Baker

Le 30 novembre 2021, sur décision du président de la République, Joséphine Baker entre au Panthéon, devenant ainsi la sixième femme et la première femme noire à rejoindre le « temple » républicain, Henni était là. Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, Joséphine Baker met son talent musical à contribution en chantant pour les soldats alors au front. En septembre 1939, elle devient un agent du contre-espionnage français, puis se mobilise pour la Croix-Rouge. Joséphine a adopté douze enfants.



Sortie nationale le 22/12/2021 - En salle depuis le 8 décembre 2021
Genre : Documentaire

Réalisé par Stéphanie Pillonca

C'est toi que j'attendais nous plonge dans l'intimité de couples qui souhaitent adopter un enfant et attendent impatiemment l'appel qui fera basculer leurs vies. Mais c'est aussi l'histoire d'Alexandra qui recherche par tous les moyens son fils né sous X, ou Sylvian qui se bat chaque jour pour retrouver sa mère biologique. Des parcours de vie riches en émotion qui nous interrogent sur la quête d'identité et sur l'amour...



Loin de vous j'ai grandi
Un film de Marie Dumora

France - 2020 - 102 min

Depuis longtemps, Nicolas se débrouille seul. Aujourd'hui il a 13 ans, aime l'histoire d'Ulysse, Jack London, et vit en foyer dans la vallée de la Bruche avec son ami Saef, arrivé lui, de loin, par la mer. Ensemble ils partent dans les bois écouter leur musique, ils parlent filles et mobylettes. Ou fuguent. Parfois, Nicolas retrouve sa mère pour un baptême, une virée à la fête foraine, une grenadine. Mais un jour il a quinze ans et l'avenir s'approche.

Collection Amandine

11 janvier 2021

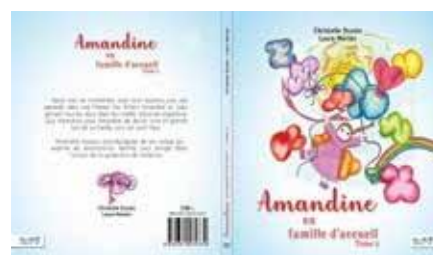
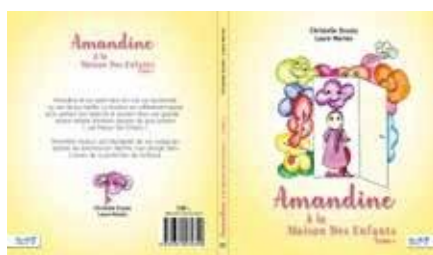
Née en 1980, Christelle a toujours travaillé auprès d'enfants. Sa licence en poche, elle entre dans le monde du travail avec l'éducation nationale pour accompagner des enfants déficients intellectuels légers au sein d'une Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) en complémentarité de l'enseignant spécialisé. Ces années d'expériences lui permettent d'orienter son projet professionnel vers les enfants ayant des besoins spécifiques. C'est ainsi qu'à l'âge de 28 ans elle décide d'accueillir à son domicile, avec sa famille, un enfant temporairement séparé de ses parents par le Juge des enfants. Elle devient ainsi assistante familiale pour le Conseil Départemental de la Drôme à l'Aide Sociale à l'Enfance. Véritable métier, Christelle obtient le Diplôme d'Etat d'Assistant Familial et exerce encore aujourd'hui. Néanmoins son désir d'approfondir ses connaissances sur

les jeunes enfants et le besoin de retravailler à l'extérieur de son domicile l'ont amené à passer le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) afin d'exercer à temps partiel au sein d'Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants. C'est ainsi qu'elle trouve, avec ses deux métiers, son équilibre professionnel, personnel et familial. A l'âge de 40 ans, elle décide de mettre à profit ces expériences et connaissances à travers des albums destinés aux enfants avec la collection « Amandine ». Ces albums retracent le parcours d'une jeune enfant confiée à l'Aide Sociale à l'Enfance qui vit une situation de placement. Elle embarque avec elle sa soeur jumelle, Laure Marion, qui illustre joliment toute la série d'albums. Née en 1980, Laure a toujours aimé dessiner pour le plaisir. Son parcours professionnel l'amène à exercer sa créativité à travers le domaine floral en tant que fleuriste. Son CAP puis un Brevet Profes-

sionnel en poche, elle laisse de côté pendant plusieurs années ses talents de dessinatrice pour exprimer sa fibre artistique à travers ses compositions florales. Ce n'est sans compter sur sa soeur jumelle, Christelle Ossola, qui l'embarque avec elle dans une aventure qui redonne un sens à son don pour le dessin. A 40 ans, ces soeurs jumelles ont créé une série d'albums de jeunesse « Amandine ». Joliment illustrés par Laure, ces albums retracent le parcours d'une jeune enfant au sein de la protection de l'enfance qui vit une situation de placement. Accueillir au sein de son domicile, avec sa famille, un enfant temporairement séparé de ses parents par le juge des enfants, tel est le premier métier de Christelle. Assistante familiale depuis de nombreuses années pour le Conseil Départemental de la Drôme elle décide de mettre en mots et en images le parcours de vie des enfants confiés par l'Aide

Sociale à l'Enfance à travers une série d'albums « Amandine » destinés aux enfants. Sa première idée fut de faire des albums plutôt didactiques pour aider ces enfants à mieux appréhender et comprendre leur histoire en s'identifiant au personnage principal « Amandine » qui vit une situation de placement.

Dans un second temps, il y a aussi l'ambition faire découvrir un bout de chemin parcouru d'un enfant confié à des lecteurs non avertis (adultes comme enfants) afin qu'ils portent un autre regard tant sur les situations de ces enfants que sur l'accompagnement qui leur ai proposé. C'est ainsi qu'est née une collection pour les tout petits : « Amandine à la Maison Des Enfants TOME 1 » et « Amandine en famille d'accueil TOME 2 ». Et une collection pour les plus grands : « Les aventures d'Amandine ».



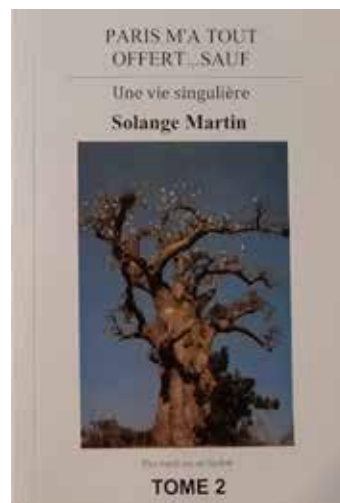


Comment fait-on pour grandir et se construire lorsque l'on ne sait pas d'où l'on vient? Domitilla

la raconte sa longue quête pour retrouver celle qui l'a mise au monde. Un double témoignage exceptionnel où mère et fille confient l'une à l'autre leur histoire. Pas un seul soir Domitilla ne s'est endormie sans une pensée pour cette mère espérée, rêvée, haïe, rejetée autant qu'adultée. À 10 ans, la fillette placarde sur la porte de sa chambre un écriteau : « Née sous X ». À 15 ans, elle frappe à la porte de la DDASS pour demander l'ouverture de son dossier. Sa quête durera quinze ans, avec ses faux espoirs et ses moments de détresse. Aujourd'hui, Domitilla a retrouvé sa mère biologique. «

Victoire » a accepté de se raconter : « À la maternité, tout le monde connaît l'issue de ma venue : la séparation et le déchirement. Nous n'avons pas besoin de parler, les regards suffisent. Lorsqu'elles passent me voir, certaines sages-femmes pleurent silencieusement avec moi. Que pourraient-elles dire de plus? » Ce récit poignant à deux voix témoigne de destins tragiques, avec ici une fin heureuse. Ensemble, Domitilla et Victoire militent désormais à la Cadco, une association qui se bat pour faire évoluer la loi française. Domitilla Courtinat, 38 ans et mère de deux enfants, travaille à Bordeaux.

Une avant première pour Solange



Une de nos adhérentes donatrice très appréciée par nos membres a publié son autobiographie. Elle nous a envoyé en avant première un exemplaire pour consultation.

Née pendant la guerre en 1944, le parcours de Solange est atypique pour l'époque, en tant que pupille Mulâtre* elle aurait vécu un périple différent des autres enfants, nous sommes très impatient de découvrir l'intégralité de cette oeuvre rédigé en 2 tomes.

*Mulâtre (féminin mulâtresse) est une personne métisse née d'un parent noir et d'un parent blanc. Mulâtre a normalement pour féminin mulâtresse, mais cette forme est vieillie. Aussi trouve-t-on maintenant mulâtre employé au féminin : une jolie mulâtre. Comme les autres noms et adjectifs faisant référence à la couleur de la peau et pouvant passer pour discriminatoires, mulâtre et mulâtresse sont peu employés de nos jours.

LOIRE

Naine, Maghrébine et adoptée : « J'étais d'abord une petite fille »

« Je cumule en termes de diversités : femme, adoptée, atteinte de nanisme et d'origine étrangère ! ». La vie ne l'a pas gâtée. Mais Sonia Derory a choisi l'humour. Et le combat. La comédienne, originaire de Boën-sur-Lignon, s'investit autour de la loi sur l'adoption, qui revient en janvier devant le Parlement.

Il y a ces anecdotes, blessantes. Comme cette chef de chœur, qui la rend invisible en l'expédiant, à 14 ans, au deuxième rang de la chorale. Mais il y a, aussi, cette formidable envie qui a toujours animé Sonia Derory. « J'étais d'abord une petite fille, qui n'aspirait qu'à s'intégrer avant d'être la handicapée ». Rencontre.

“ Il faudrait mettre en place un système d'assistance post-adoption obligatoire sur cette question des origines. ”

Sonia Derory

Quel souvenir gardez-vous de votre enfance dans la Loire ?

J'ai vécu vingt ans entre Boën-sur-Lignon et Feurs. Je suis issue d'un milieu modeste, avec un père ouvrier métallurgiste et une maman mère au foyer. Je reviens de temps en temps pour voir ma famille. Mais j'ai très vite eu besoin de m'émanciper et de partir, car j'ai passé mon enfance et mon adolescence en ayant le sentiment de ne vivre qu'à travers un geste humanitaire : celui d'avoir été adoptée parce que naine et d'origine maghrébine. J'ai aujourd'hui 38 ans. Je vis depuis 2014 à Paris, où je suis chargée de communication et comédienne.

Quelle est l'histoire de votre adoption ?

Le handicap a immédiatement posé des questions à mes parents de naissance. J'ai été abandonnée officiellement à un an, puis adoptée à dix-huit mois. J'ai vécu dans une famille aimante et bienveillante, qui m'a accompagnée pour que je devienne une adulte autonome. Mes frères et sœurs ont énormément



Sonia Derory : « J'ai attendu d'être adulte pour avoir les cheveux longs, me mère reprochait ma tignasse bouclée qui affirmait mes origines ». Photo fournie par Sonia DERORY

ment chouchouté la petite fille particulière que j'étais.

La réforme de l'adoption revient devant le Parlement en janvier. Vous vous investissez autour de ce texte...

De manière générale, je

regrette un manque d'accompagnement post-adoption dans les questions d'identité. J'ai pour ma part attendu d'être indépendante pour réaliser ma quête des origines. J'ai eu la chance d'être une pupille de l'État, reconnue par ses parents de naissance.

Il m'a donc été simple de les retrouver et de les rencontrer, vingt-deux ans plus tard. Aujourd'hui, je suis en paix avec mon histoire.

Vous lancez l'idée d'un accompagnement qui devrait être obligatoire ?

« Il faut fixer un écart d'âge maximal entre parents adoptifs et enfants adoptés »

Sonia Derory explique s'être intéressée à la réforme de l'adoption « quand j'ai vu que, depuis plus de vingt-cinq ans, on tentait de fixer un écart d'âge maximal entre parents adoptifs et enfants adoptés. On doit se poser cette question : l'enfant adopté, qui a déjà dû faire le deuil de ses parents biologiques, mérite-t-il vraiment de subir un deuxième deuil précoce en raison de l'âge avancé de ses parents adoptifs ? ».

Pour la jeune femme, « fixer un écart d'âge maximal empêcherait le fossé générationnel tout en évitant d'ajouter un facteur de discrimination supplémentaire pour les enfants adoptés : l'écart d'âge entre parents biologiques et parents adoptifs est déjà de dix ans en moyenne. On maximiserait aussi les chances pour que les adolescents adoptés aient des parents en bonne santé le plus longtemps possible, et qu'ils gardent la possibilité de faire un jour de leurs parents des grands-parents ».

Cet écart d'âge maximal figure pour l'instant dans la loi actuellement discutée devant le Parlement. « C'est très bien, se félicite Sonia Derory. Mais il ne faudrait pas qu'il disparaisse sous la pression de certains lobbies conservateurs ».

EN ACTION

■ Des enfants « à besoins particuliers » plutôt que des enfants

« handicapés »

Adulte, Sonia Derory mesure 1,23 mètre. Le handicap, elle connaît. Elle s'est engagée très tôt au sein de structures militantes. « J'ai été bénévole chez Handi-Sup Auvergne de 2010 à 2013. Cette association accompagne les jeunes en situation de handicap dans leurs études supérieures et vers leur premier emploi. J'ai milité pour qu'on leur donne avant age les moyens de compenser leur handicap tout en prenant en compte l'individualité de chacun sans misérabilisme ni héroïsme. Il y a autant de handicaps que de personnes qui le vivent différemment au quotidien ! ».

La jeune femme, qui avoue préférer l'expression « enfant à besoins particuliers » à celle d'« enfant handicapé », a rejoint depuis quelques mois l'association Atoutcoeur 75. « Je suis engagée bénévole en tant que secrétaire, j'espère œuvrer de l'action de terrain jusqu'aux décisionnaires de la protection de l'enfance ».

Cet accompagnement a manqué à mes parents adoptifs, évoquer la question des origines était tabou pour eux. Par exemple, j'ai attendu d'être adulte pour avoir les cheveux longs. Ma mère reprochait ma tignasse bouclée et volumineuse, qui affirmait mes origines. Il faudrait mettre en place un système d'assistance post-adoption obligatoire sur cette question des origines.

Recueilli par Marie PERRIN

“ L'enfant adopté, qui a déjà dû faire le deuil de ses parents biologiques, mérite-t-il vraiment de subir un deuxième deuil précoce en raison de l'âge avancé de ses parents adoptifs ? ”

Sonia Derory

Les missions du CNAOP

Le Conseil National pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) a été créé par la loi du 22 janvier 2002, votée à l'unanimité par les députés. Le CNAOP a été mis en place officiellement en septembre 2002.

Son objectif essentiel est de faciliter l'accès aux origines personnelles.

Cette mission est assurée en liaison avec les départements, les collectivités d'Outre-Mer et les organismes autorisés pour l'adoption.

Le CNAOP doit assurer l'information de ces partenaires :

sur la procédure de recueil, de communication et de conservation des renseignements relatifs à l'identité des parents de naissance, mais aussi des renseignements non identifiants relatifs à leur santé, l'origine géographique de l'enfant et les raisons et circonstances de sa remise au service ;

sur le dispositif d'accueil et d'accompagnement des personnes en recherche de leurs origines, des parents de naissance, des familles adoptives concernées par la recherche et des femmes qui souhaitent accoucher dans la confidentialité.

Le Conseil émet des avis et formule des propositions relatives à l'accès aux origines

A qui s'adresse ce dispositif

Ce sont principalement :

les personnes pupilles de l'État ou adoptées qui ne connaissent pas leurs origines, c'est-à-dire l'identité de leurs parents de naissance car ceux-ci ont demandé la préservation du secret de leur identité lors de l'accouchement ou lorsqu'ils ont confié l'enfant à un service départemental de l'aide sociale à l'enfance ou à un organisme autorisé pour l'adoption ;
les parents de naissance qui, ayant demandé le secret de leur identité, peuvent à tout moment s'adresser au CNAOP pour lever ce secret ou n'ayant donné aucun renseignement, décident de déclarer

leur identité ;
les proches des parents de naissance peuvent également adresser au CNAOP une déclaration d'identité.

Quels sont les acteurs du CNAOP

Le moyen d'action est le Conseil National pour l'accès aux origines personnelles, qui est une instance composée de 17 membres :

deux magistrats de l'ordre administratif et judiciaire ;

six représentants des ministères concernés (action sociale, justice, intérieur, affaires étrangères, Outre-Mer, droit des femmes) ;

un représentant des conseils généraux ;

six représentants d'associations (défense des droits des femmes, défense du droit à la connaissance des origines, représentant des familles adoptives, des pupilles de l'État, des mères de l'ombre)
deux personnalités qualifiées.

Le CNAOP constitue un réseau avec les conseils généraux. Dans chaque département, des correspondants ont été désignés, par le président de conseil général, parmi les professionnels de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile, pour être les interlocuteurs privilégiés du CNAOP. Des journées nationales de formation sont organisées régulièrement afin d'échanger sur les pratiques professionnelles.

Dans le dispositif de l'accès aux origines personnelles, les correspondants départementaux ont en effet un rôle très important à jouer à trois moments clef :

lors de l'admission à la maternité d'une femme qui demande ou envisage de demander le secret de son identité ;

lors du recueil de l'enfant d'une femme qui demande le secret de son identité ;

lorsque l'enfant - devenu adulte - recherche son histoire et demande la connaissance de ses origines personnelles. Le correspondant départemental est alors le relais du CNAOP. Il transmet les pièces du dossier qui peuvent permettre d'identifier et de localiser les parents de naissance ; le CNAOP peut le mandater pour recueillir le consentement du parent de naissance, organiser la rencontre ou annoncer un décès et accom-

pagner le demandeur dans ses démarches auprès de la famille d'origine.

Que prévoit la loi

La loi réaffirme la possibilité pour une femme d'accoucher dans le secret de son identité et de bénéficier de la sécurité, des soins et de l'accompagnement approprié si elle le souhaite.

Mais la loi renforce les possibilités d'information laissées pour l'enfant :

possibilité de lever le secret de l'identité à tout moment, comme cela existait déjà ;
possibilité de laisser son identité sous pli fermé à l'intention de l'enfant, ce pli ne sera ouvert que si l'enfant en fait la demande et la personne pourra être contactée pour exprimer sa volonté ;
possibilité de laisser des renseignements non-identifiants qui permettront de comprendre les circonstances ;
possibilité de laisser son identité dans le dossier et l'enfant pourra la retrouver. Cet éventail de possibilités est désormais proposé à toutes les femmes qui se posent, lors de l'accouchement, la question de rester dans l'anonymat.

Mais, pour les situations du passé, pour ceux qui sont nés il y a 20, 30, 50 ans ou plus, le CNAOP est compétent pour contacter la mère de naissance, si elle peut être identifiée, l'informer de la démarche de celui dont elle a accouché, lui expliquer la loi et lui demander d'exprimer sa volonté d'accepter ou de refuser de lever le secret de son identité.



Nombres d'enfants Pupilles de l'état nés sous X

en 2019 par département

Départements	Nombre de... Enfants dont la mère a demandé en 2019 le secret de son identité lors de l'accouchement	Proportion de naissances sous le secret pour 100 000 naissances en 2019	Enfants trouvés en 2019	Nouveau-nés remis en vue d'adoption en 2019 avec une filiation établie	Enfants remis en vue d'adoption en 2019 suite à un échec d'adoption
01-Ain	3	43,4	0	0	0
02-Aisne	5	92,7	0	0	0
03-Allier	3	108,0	1	0	0
04-Alpes-de-Hte-Provence	1	73,0	0	0	0
05-Hautes-Alpes	0	0,0	0	0	0
06-Alpes-Maritimes	8	69,1	0	0	0
07-Ardèche	1	33,5	0	0	0
08-Ardenne	1	39,0	0	0	0
09-Ariège	1	0,0	0	0	0
10-Aube	2	64,4	0	0	0
11-Aude	2	62,4	0	0	0
12-Aveyron	0	0,0	0	0	0
13-Bouches-du-Rhône	15	59,3	0	0	0
14-Calvados	6	90,6	0	0	0
15-Cantal	0	0,0	0	0	0
16-Charente	4	133,9	0	0	0
17-Charente-Maritime	3	58,3	0	0	0
18-Cher	2	72,2	0	0	0
19-Corrèze	0	0,0	0	0	0
20-Corse	1	35,1	0	0	0
21-Côte-d'Or	4	79,0	0	0	0
22-Côtes-d'Armor	2	39,0	0	0	0
23-Creuse	0	0,0	0	0	0
24-Dordogne	1	33,6	0	0	0
25-Doubs	2	34,7	0	0	0
26-Drôme	13	237,4	0	0	0
27-Eure	4	64,8	0	0	0
28-Eure-et-Loir	3	65,5	0	0	0
29-Finistère	4	50,2	0	0	0
30-Gard	5	66,8	0	0	0
31-Haute-Garonne	17	107,1	0	2	0
32-Gers	0	0,0	0	0	0
33-Gironde	17	100,3	0	1	0
34-Hérault	12	96,1	0	2	0
35-Ille-et-Vilaine	7	60,1	0	1	0
36-Indre	1	56,4	0	1	0
37-Indre-et-Loire	3	50,3	0	0	0
38-Isère	5	35,9	0	0	0
39-Jura	4	169,2	0	0	0
40-Landes	2	57,4	0	0	0
41-Loir-et-Cher	3	102,2	0	0	0
42-Loire	8	95,2	0	0	0
43-Haute-Loire	3	153,3	0	0	0
44-Loire-Atlantique	6	37,0	0	1	0
45-Loiret	6	76,7	0	0	0
46-Lot	1	81,3	0	0	0
47-Lot-et-Garonne	1	33,5	0	0	0
48-Lozère	0	0,0	0	0	0
49-Maine-et-Loire	5	58,9	0	1	0
50-Manche	0	0,0	0	0	0
51-Marne	4	65,4	0	0	0

480 enfants sont nés sous le secret en France en 2019

11 sur le sol parisien (2%)

Nombre de... Départements	Enfants dont la mère a demandé en 2019 le secret de son identité lors de l'accouchement	Proportion de naissances sous le secret pour 100 000 naissances en 2019	Enfants trouvés en 2019	Nouveau-nés remis en vue d'adoption en 2019 avec une filiation établie	Enfants remis en vue d'adoption en 2019 suite à un échec d'adoption
52-Haute-Marne	0	0,0	0	0	0
53-Mayenne	0	0,0	0	0	0
54-Meurthe-et-Moselle	6	85,7	0	0	0
55-Meuse	4	257,9	0	0	0
56-Morbihan	1	15,0	0	0	0
57-Moselle	13	127,1	0	0	0
58-Nièvre	1	65,7	0	1	0
59-Nord	22	70,7	0	0	0
60-Oise	6	63,1	0	0	0
61-Orne	3	127,7	0	0	0
62-Pas-de-Calais	10	64,1	0	2	0
63-Puy-de-Dôme	1	15,6	0	0	0
64-Pyrénées-Atlantiques	8	135,8	0	0	0
65-Hautes-Pyrénées	0	0,0	0	0	0
66-Pyrénées-Orientales	5	115,8	0	0	0
67-Bas-Rhin	8	66,6	1	1	0
68-Haut-Rhin	5	64,9	0	0	0
69-Rhône	15	59,6	0	0	0
70-Haute-Saône	3	146,8	0	1	0
71-Saône-et-Loire	6	126,5	0	0	0
72-Sarthe	5	87,0	0	1	0
73-Savoie	1	22,8	0	0	0
74-Haute-Savoie	8	81,4	0	0	0
75-Paris	11	40,2	0	0	0
76-Seine-Maritime	18	128,2	0	0	0
77-Seine-et-Marne	11	59,2	0	0	0
78-Yvelines	12	64,7	0	0	0
79-Deux-Sèvres	0	0,0	0	0	0
80-Somme	10	178,9	0	0	0
81-Tarn	2	59,8	0	0	0
82-Tarn-et-Garonne	4	156,6	0	0	0
83-Var	4	38,0	0	0	0
84-Vaucluse	6	95,0	0	0	0
85-Vendée	1	16,7	0	0	0
86-Vienne	3	73,5	0	0	0
87-Haute-Vienne	1	29,4	0	0	0
88-Vosges	2	64,0	0	1	0
89-Yonne	2	63,1	0	0	0
90-Territoire-de-Belfort	4	275,7	0	0	0
91-Essonnes	9	48,6	0	0	0
92-Hauts-de-Seine	9	40,4	0	0	0
93-Seine-Saint-Denis	10	35,1	0	1	0
94-Val-de-Marne	7	34,3	0	4	0
95-Val-d'Oise	15	75,9	0	0	0
971-Guadeloupe	1	21,7	0	0	0
972-Martinique	3	80,0	0	1	0
973-Guyane	0	0,0	0	1	0
974-Réunion	3	22,8	0	0	0
976-Mayotte	0	0,0	1	0	0
Total	480	63,9	3	23	0

Projet de la protection de l'enfance en 2022 -2026 (Association AtoutCoeur75)

Orientations portées par Madame Dominique Versini, élue à la protection de l'enfance et aux droits de l'enfant, pour la mandature 2020- 2026:

- l'exemplarité de l'ASE parisienne,
- la promotion et la défense des droits des enfants,
- la lutte contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles faites aux enfants,
- l'adoption et les questions de société.

Vision globale de l'association AtoutCoeur75/constats:

L'association Atoutcoeur75 est une association d'entraide qui, par définition, repose sur l'implication de ses adhérents de part leurs dons et/ou leur bénévolat. Notre association continue de promouvoir les valeurs de partage, de soutien et de bienveillance. Nous souhaitons chaque année accompagner au mieux nos usagers en répondant à leurs besoins aussi bien d'accompagnement social que matériel.

L'année qui s'est écoulée nous a permis de retravailler les liens qui unissent les adhérents entre eux mais aussi avec l'association : nous avons pu organiser en présentiel notre assemblée générale ainsi que notre repas de Noël auquel 52 personnes ont participé. Ces événements sont très appréciés des adhérents qui parfois se déplacent de très loin pour y participer. Nous avons toujours des difficultés à accueillir les personnes sollicitant notre aide par manque de moyens humains et financiers. Malgré nos efforts pour dynamiser le réseau, nous travaillons sur ce point. Nous continuons d'organiser des événements pour maintenir le lien entre les usagers.

Malgré une baisse importante de la bourse d'études, nous avons réussi à maintenir son versement. Nous avons également réussi à maintenir les hébergements.

L'association est consciente de ces constats, positifs ou négatifs, et souhaite en tirer toutes les conséquences nécessaires. Nous avons établi une vision à long terme de l'association, qui permettra de participer au mieux de l'exemplarité de l'aide sociale à l'enfance tout en poursuivant nos actions sur les questions sociétales à propos desquelles nous souhaitons rester force de proposition.

Notre vision à long terme pour le public ASE :

Développer nos relations avec les structures connectées pour être/rester force de proposition et objectif dans l'institutionnel sur les questions de société:

Nous participons au groupe de travail n°9 du plan pauvreté.

Dans ce cadre et à notre siège social nous travaillons notre réseau pour participer au tissu social et créer des passerelles d'entraide. Outre la participation à ce groupe de travail, nous continuerons de solliciter les techniciennes et techniciens ainsi que les élus afin de leur exprimer directement nos positions et revendications. Nous souhaiterions dynamiser notre réseau auprès d'eux en vue de disposer d'un canal de communication qui soit direct et effectif. A cette fin, nous les sollicitons déjà régulièrement pour les rencontrer et leur présenter nos actions passées et futures.

Nous souhaiterions renforcer nos relations en multipliant les contacts autour des actions à mener ensemble. En effet, AtoutCoeur75 est un vivier extraordinaire d'expériences qui nous semble essentiel de mettre au service de l'ASE dans le seul et unique intérêt des jeunes pris en charge.

Nous favoriserons des actions avec le tissu associatif du 11^e arrondissement où se trouve notre siège social. Cela permettra la consolidation de notre rayonnement local.

Dynamiser les réseaux de professionnels pour une action plus efficace dans l'intérêt des jeunes de l'ASE:

Nous déplorons qu'à leur sortie de l'ASE peu de majeur connaissent notre existence. Pour y remédier nous continuerons d'aller vers eux en leur communiquant nos brochures, en appelant les structures qui les accueillent, en nous y déplaçant y faire des présentations et/ou des parrainages.

Ces rencontres leur permettront de constater qu'il est tout à fait possible de réussir socialement tout en ayant été pris en charge par l'ASE. Ces rencontres participeront à l'exemplarité de l'ASE pour permettre d'assurer la continuité de l'engagement du département. Nous diversifierons nos activités pour mieux accompagner les usagers en mettant en place des ateliers (atelier d'information sur différentes thématiques (droits de l'enfant, démarches administratives, atelier CV, informatique). Il s'agira d'ateliers co-organisés avec des acteurs sociaux locaux, et de professionnels ou intervenants spécialisés. Nous continuons de constituer un réseau de professionnels prêts à s'engager dans ces événements.

S'agissant du réseau externe, nous utiliserons notre « dossier mécénat » pour obtenir des cofinancements. Action à laquelle nos jeunes seront activement associés.

En conclusion

La protection de l'enfance: une réforme structurelle est indispensable

Malgré les moyens humains et financiers, les dispositifs de l'aide sociale à l'enfance peinent à accompagner les jeunes dans un parcours de vie souvent marqué par les difficultés.

Aujourd'hui encore, un quart des personnes sans-abri nées en France sont d'ailleurs d'anciens enfants placés auprès de l'ASE; un chiffre qui plafonne à 40 % s'agissant des jeunes des moins de 25 ans.

Nos priorités :

Rendre obligatoire le contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans sur l'ensemble du territoire Interdire les placements de jeunes majeurs à l'hôtel

Conserver nos logements sociaux



Devoir de mémoire Monument aux morts des Pupilles

Cher au coeur des pupilles, ce monument est toujours à l'emplacement de l'ancien foyer de l'enfance sur le site de l'Hôpital St Vincent de Paul à Paris 14e fermé pour reconversion.

Inauguré le 10 Novembre 1951 à la mémoire des pupilles et anciens pupilles de la Seine morts pour la FRANCE ce lieu est emblématique puisqu'il accueillait les Enfants-Assistés depuis 1802.

Nos soeurs et frères disparus

*Nous adressons à toutes
les familles et proches
nos plus sincères condoléances.*

En 2019/2020

Mr Rochette Lionel, 10/01/2019
Mr Grenet Roger,
Mr Rochette Lionel
Me Daire Jacqueline,
Mr Rollot Roger,
Me Chapillon Rose,
Me Tardivel Jeanne,

Me Molgat Madeleine

C'est avec une grande peine que nous avons appris la disparition de notre amie Marie Madeleine Molgat en début d'année. Elle était toujours présente avec sa bonne humeur et sa joie de vivre lors de toutes nos manifestations.



Elle était toujours là quand on avait besoin d'elle: pour la collecte alimentaire, la mise sous plis. Elle était membre de la commission de contrôle.

En 2021

Me Molgat Madeleine
Mr Bouchet Jacques
Mr Magniez Ali Saïa, le 2 Février
Me Léone, Louise Delorme née Oudin le 5 juillet
Mr Gaston Tilly le 22 juillet
Mr Zoltan Iorgu

Hommage à Iorgu ZOLTAN
le 23 novembre 2021
à l'âge de 4 ans

Mr Monnier Christian, ancien élève de l'école d'Alembert. C'est avec un grand étonnement que nous avons appris son décès en Octobre. Il était adhérent depuis 1993, et faisait partie de nos généreux donateurs.

Le petit Iorgu nous a quitté en 2021, sa famille d'accueil a su l'accompagner avec beaucoup de tendresse. C'est un enfant pupille de l'état suivi par le conseil de famille de Paris.



Coupon de cotisation pour l'année 2022

(à retourner à l'adresse de l'Association ci-dessous)

Madame ou Monsieur

Adresse



- Je règle la somme de 20 € par chèque à l'ordre de l'AEPAPE

- Je fais un don 40€ minimum (crédit d'impôt 66%) Montant =

- Pupille du département de

- Ressortissant de l'Aide Sociale à l'Enfance depuis le

- Adopté à l'âge de

- Autre ou Bienfaiteur = []

AEPAPE - ATOUT CŒUR 75

3, rue Japy - 75011 Paris - Tél. : 01 43 79 55 91 - E-mail : atoutcoeur.paris@gmail.com

NE PEUT SE QUALIFIER « ADEPAPE » QUI VEUT S'EN PRETENDRE...

Un peu d'histoire

Les ADEPAPE « Associations Départementales d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance » ont été créées par le législateur en 1943. Elles ont créé une Fédération Nationale en 1958 et dans l'esprit de solidarité qui l'anime, les ADEPAPE ont construit patiemment un réseau dont les positions et l'éthique d'accompagnement des personnes concernées sont bien identifiées par les pouvoirs publics. Cet engagement militant a été reconnu par l'Etat lors de la Reconnaissance d'Utilité Publique en 1979. Une circulaire ministérielle du 23 Août 1972 précise « qu'une seule association par département qui répond au but défini par

l'article 62 du Code de l'Action Sociale et des Familles (devenu depuis l'article 224-11 du même Code) peut se dire association des pupilles et anciens pupilles de l'Etat ». Cette même circulaire précise que s'il en était autrement une grande confusion risquerait de régner...

L'identité de notre mouvement.

Nos ADEPAPE sont des associations intergénérationnelles qui apportent soutien à toute personne ayant eu à connaître la protection de l'enfance (jeunes et moins jeunes).

L'avis produit par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale sur le projet de Loi des Finances de 2022 est suffisant à démontrer l'audience de notre mouvement et la place que nos jeunes administrateurs ont prise lors des auditions. Conformément aux lois de protection de l'enfance de 2007 et 2016, notre mouve-

ment a privilégié le terme « d'enfant accueillis » ou « d'enfants confiés » à celui « d'enfants placés » qui renvoie à une place d'objet plutôt que de sujet.

Par ailleurs, notre mouvement laisse libre chaque association départementale de choisir son propre patronyme, en fonction de son projet associatif.

Une usurpation de titre

Depuis quelques temps des associations dites « REPAIRS ! » tentent de déstabiliser le mouvement en souhaitant s'installer dans les départements où les ADEPAPE existent depuis plusieurs années. Les initiatives répétées de REPAIRS ! 44 ne peuvent être acceptées par notre mouvement. En effet, cette association s'est installée illégalement et en dehors de

l'esprit de nos textes fondateurs d'autant que sa présidence n'est pas tenue par une personne relevant d'une prise en charge de la Protection de l'Enfance. Si le droit d'association est libre, l'usurpation de titre et de réputation ne l'est pas...

Ce courant de pensée, qui ne se reconnaît pas dans notre mouvement et qui s'installe en concurrence, ne peut se prévaloir des options que nous défendons et qui sont reconnues par plus de 70 départements. C'est pourquoi « REPAIRS ! » ne peut se revendiquer du titre d'ADEPAPE. Notre Congrès 2020 à La Rochelle a voté une motion en ce sens.

Newsletter FNADEPAPE
dec 2021.



*L'Entraide c'est simple
venez nous rejoindre.*



**Association reconnue d'utilité publique.
DEVENEZ MEMBRE BIENFAITEUR**

*Vous souhaitez soutenir notre action auprès des plus démunis privés de parents, les aider dans leurs projets, les soutenir dans les moments les plus difficiles, faites un don vous recevrez en retour un reçu fiscal
(50€ versés = 17€ dépensés après crédit d'impôt).*

Siège social : 3, rue Japy - 75011 Paris

Responsable de la publication Danielle Weber / Mise en page et impression : Xavier ANCIAUX - Avril 2022

Tél. : 01 43 79 55 91 // E-mail : atoutcoeur.paris@gmail.com

Site internet : <http://www.atoutcoeur-75.fr>